



© Oriane Remaury - CA86

# INFO VITI 86

N°6 - Août 2022

[www.vienne.chambre-agriculture.fr](http://www.vienne.chambre-agriculture.fr)



# SOMMAIRE

---

## Point d'actualité CA86

- Calendrier réglementaire 2<sup>nd</sup> semestre 2022
- Agrifaune
- Expérience Aptimiz

## Point d'actualité viti, réglementation

- PAC 2023-2027
- Evolution HVE
- Limiter l'utilisation de carburant avec vos tracteurs
- Point culture: Le scarabée japonais
- POINT BIO

## Point campagne

- Stades phénologiques
- Point météorologique
- Maladies
- Autres points: Esca / Carence magnésium et potassium / Stratégie de protection à fermeture de grappe

## Point sur les journées techniques

- Résumé Démobio (33)

# Calendrier réglementaire

## Second semestre 2022

Anticipez la nouvelle réforme PAC grâce à nos accompagnements individualisés !



Conseil individuel, formation collective ; des solutions adaptées à vos besoins.

Juillet		Août		Septembre		Octobre		Novembre		Décembre	
1 V		1 L	Je peux tailler mes haies et mes arbres	1 J	Je peux détruire mon couvert jachère (non mellifère) ou le valoriser si présent depuis au moins 6 mois	1 S		1 M		1 J	Début du versement du solde des aides PAC découplées, aides ovines et caprines, et ICHN
2 S		2 M		2 V		2 D		2 M		2 V	
3 D		3 M		3 S		3 L		3 J	44	3 S	
4 L		4 J	31	4 D		4 M		4 V		4 D	
5 M		5 V		5 L		5 M		5 S		5 L	
6 M		6 S		6 M		6 J	40	6 D		6 M	
7 J	27	7 D		7 M		7 V		7 L		7 M	
8 V		8 L		8 J	36	8 S		8 M		8 J	49
9 S		9 M		9 V		9 D		9 M		9 V	
10 D		10 M		10 S		10 L		10 J	45	10 S	
11 L		11 J	32	11 D		11 M	41	11 V		11 D	
12 M		12 V		12 L		12 M		12 S		12 L	
13 M		13 S		13 M	37	13 J		13 D		13 M	
14 J	28	14 D		14 M		14 V	Je peux détruire mes couverts SIE	14 L	Je peux détruire mes CIPAN implantés depuis plus de 2,5 mois (3 mois en ZAR) (sauf légumineuses pures)	14 M	
15 V		15 L		15 S	Date limite d'implantation des CIPAN en ZAR	15 S		15 M		15 J	50
16 S		16 M		16 V		16 D	Je peux détruire mon couvert jachère mellifère	16 M		16 V	
17 D		17 M		17 S		17 L	Début du versement de la somme des aides PAC découplées, aides animales et ICHN	17 J		17 S	
18 L		18 J	33	18 D		18 M		18 V	46	18 D	
19 M		19 V		19 L		19 M		19 S		19 L	
20 M		20 S	Date limite d'implantation des couverts SIE	20 M		20 J		20 D		20 M	
21 J	29	21 D		21 M		21 V	42	21 L		21 M	
22 V		22 L		22 J	38	22 S		22 M		22 J	51
23 S		23 M		23 V		23 D		23 M		23 V	
24 D		24 M		24 S		24 L		24 J	47	24 S	
25 L		25 J	34	25 D		25 M		25 V		25 D	
26 M		26 V		26 L		26 M		26 S		26 L	
27 M		27 S		27 M	39	27 J	43	27 D		27 M	
28 J	30	28 D		28 M		28 V		28 L	48	28 M	
29 V		29 L		29 J	Date limite d'implantation des CIPAN en zone vulnérable hors ZAR	29 S		29 M		29 J	52
30 S		30 M	35	30 V		30 D		30 M	Date limite de transmission à la DDT de l'attestation d'assurance récolte	30 V	
31 D		31 M		31 L		31 L		31 S		31 S	

**DIRECTIVE NITRATES**

Pensez à :

- Réaliser tous les ans une analyse de sol pour au moins une de vos 3 cultures principales (si plus de 3 ha en zone vulnérable).
- Noter chaque apport de fertilisant (minéral ou organique) dans votre cahier d'enregistrement.
- Pour le stockage des effluents au champ : enregistrer la date de dépôt et de reprise dans votre cahier d'enregistrement et la localisation du stockage.

**PAC**

Pensez à :

- Vérifier si votre assolement répond aux critères des éco-régimes, % de pâturages permanents non labourés, % d'enherbement des cultures pérennes,
- En MAEC/Bio : respecter les exigences indiquées dans votre cahier des charges.

**CERTIPHYTO ET CONSEIL STRATÉGIQUE**

Pensez à vérifier votre date de fin de validité de Certiphyto pour vous inscrire à une formation renouvellement ou un test (à réaliser entre 3 et 6 mois avant pour une prise en charge par VIVEA). Vous pouvez nous communiquer dès à présent votre date de fin de validité ici : [certiphyto@vienn.chambagri.fr](mailto:certiphyto@vienn.chambagri.fr) - 05.49.44.74.30

Si votre Certiphyto arrive à échéance en 2024, vous devrez justifier d'un conseil stratégique dans les 3 années précédentes. Contact : Mathieu SAUGET - 05.49.44.74.14

**LEXIQUE**

SIE : Surface d'Intérêt Ecologique  
CIPAN : Culture Intermédiaire Piège à Nitrates  
ZAR : Zone d'Action Renforcée  
PPF : Plan Prévisionnel de Fertilisation  
EDE : Etablissement de l'élevage  
Effluents de type I : fumiers de ruminants, fumiers porcins, fumiers équinés...  
Effluents de type II : fumiers de volailles, lisiers, digestats bruts de méthanisation...

Irrigation  
Conditionnalité  
PAC  
Directive Nitrates

Calendrier réalisé le 30 Juin 2022 à partir des informations connues à cette date. Ce calendrier est susceptible de modifications.

Lien vers le document plus net:

[https://vienn.chambre-](https://vienn.chambre-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/Nouvelle-Aquitaine/104_Inst-Vienne/Documents/actualites/face_a_la_reglementation/Calendrier_2nd_semestre_2022.pdf)

[agriculture.fr/fileadmin/user\\_upload/Nouvelle-](https://vienn.chambre-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/Nouvelle-Aquitaine/104_Inst-Vienne/Documents/actualites/face_a_la_reglementation/Calendrier_2nd_semestre_2022.pdf)

[Aquitaine/104\\_Inst-](https://vienn.chambre-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/Nouvelle-Aquitaine/104_Inst-Vienne/Documents/actualites/face_a_la_reglementation/Calendrier_2nd_semestre_2022.pdf)

[Vienne/Documents/actualites/face a la reglemen-](https://vienn.chambre-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/Nouvelle-Aquitaine/104_Inst-Vienne/Documents/actualites/face_a_la_reglementation/Calendrier_2nd_semestre_2022.pdf)

[tation/Calendrier 2nd semestre 2022.pdf](https://vienn.chambre-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/Nouvelle-Aquitaine/104_Inst-Vienne/Documents/actualites/face_a_la_reglementation/Calendrier_2nd_semestre_2022.pdf)

Ajouter les dates du calendrier à votre agenda (cliquer sur l'icône à gauche, puis télécharger)

Lien web cliquable

Vacances scolaires zone A

CONTACTS : Service Accompagnement PAC et Certifications :

05.49.44.74.15

[reglementaire@vienn.chambagri.fr](mailto:reglementaire@vienn.chambagri.fr)

Retrouvez toutes les actualités liées à la réglementation sur notre site internet

[www.vienn.chambre-agriculture.fr](http://www.vienn.chambre-agriculture.fr) rubrique «Mon exploitation» ou en flashant ce code :





# Point d'actualité CA86

## • Agrifaune:

Le réseau Agrifaune continue pour les couverts végétaux de l'année 2022/2023. Les commandes de semences ont été lancées avec deux couverts végétaux proposés:

- **Narbovine** (Caussade): 56% Vesce de Narbonne, 32% Avoine, 7% Vesce velue, 5% Radis fourrager.
- **Chlorofiltre 30H** (Cérience): 60% Trèfle incarnat, 30% Vesce commune, 10% Seigle.

Avec Aurélie Delmas, conseillère biodiversité à la chambre d'agriculture de la Vienne, nous suivons l'état des sols et la biodiversité en lien avec ces couverts, nous réalisons également des pesées de couverts pour estimer ce qu'ils apportent au sol, à la vigne en terme de matière organique, d'azote...

L'objectif est de les suivre sur plusieurs années (minimum 5 ans sur une même parcelle), pour voir l'impact global d'un couvert.

Les résultats seront ensuite analysés pour pouvoir tirer des conclusions sur les couverts végétaux en général.

Les semences ont été distribuées fin juillet aux viticulteurs.



© Alice David - CA86



© Oriane Remaury - CA86



## Point d'actualité CA86

- **Aptimiz**

La Chambre d'agriculture de la Vienne a souscrit un contrat avec l'application Aptimiz pour une expérimentation d'une durée d'un an, et recherche des volontaires pour y participer\* !

\*sous réserve du nombre limité de places disponibles

Gratuite le temps de l'expérimentation pour les agriculteurs, [cette application](#) vous permettra de faciliter et d'optimiser la gestion de votre temps de travail sur l'exploitation au quotidien.

Aptimiz vous permet d'enregistrer votre temps de travail sur votre exploitation, grâce à une application mobile qui enregistre votre position et qui définit la tâche réalisée en fonction d'une cartographie préalable des zones de travail.

L'outil Aptimiz vous intéresse ?  
Contactez François Vautier :  
francois.vautier@vienne.chambagri.fr  
06.36.07.02.65

<https://vienne.chambre-agriculture.fr/actualites/detail-de-lactualite/actualites/laissez-vous-tenter-par-lexperience-aptimiz/>





# Point d'actualité, réglementation

- **Point PAC 2023-2027 :**

Le 07/07/2022, source: APCA.

Dernières remontées au niveau national pour la PAC. Proviennent des annonces gouvernementales du 01/07/2022, ne sont donc peut-être pas encore les données définitives.

La réforme de la PAC entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2023.



© Oriane Remaury - JCA86



**AGRICULTURES  
& TERRITOIRES**  
CHAMBRE D'AGRICULTURE  
VIENNE

# 3 voies d'accès à l'écorégime – 2 à 3 niveaux de paiement

## Pratiques agricoles

Surfaces en terres arables et de diversification\*\*

4 pts  
NIVEAU 1 (57 €/ha)

5 pts  
NIVEAU 2 (78 €/ha)

Surfaces en prairies permanentes

80 à 90% non labourée  
NIVEAU 1 (57 €/ha)

≥ 90% non labourée  
NIVEAU 2 (78 €/ha)

Surfaces en cultures permanentes

75% IR avec couverture végétale  
NIVEAU 1 (57 €/ha)

95% IR avec couverture végétale  
NIVEAU 2 (78 €/ha)

+ Prime 7€/ha si: ≥ 6% de haies /SAU et ≥ 6% de haies /TA et certification haie (à définir)

## Certifications

Certification environnementale « 2+ »

= règles environnementales\* + 1 des 4 items de HVE

HVE

AB

NIVEAU 1 (57 €/ha)

NIVEAU 2 (78 €/ha)

NIVEAU 3 (108 €/ha)

## IAE

≥ 7% et < 10% IAE/SAU (dont ≥ 4% /TA)

NIVEAU 1 (57 €/ha)

≥ 10% IAE/SAU (dont ≥ 4% /TA)

NIVEAU 2 (78 €/ha)

Les exploitations partiellement en bio peuvent prétendre à l'Éco-régime si elles sont en conversion sur le reste des terres.

\* Conditionnalités: directives nitrates, gestion phyto, gestion des eaux souterraines...

\*\* lavande, lavandin, silphe perfolié, miscanthus, houblon, asperge, artichaut, rhubarbe

# DIVERSITE DU CALCUL – DESCRIPTION GÉNÉRALE DU CALCUL:

Prairies temporaires et jachères	5 à 30 % TA 2 points	30 à 50% TA 3 points	≥ 50% TA 4 points
Fixatrices d'azote	<i>Soja, luzerne, trèfle, haricot, pois, pois chiche, lentille, lupin, fève...</i>		≥ 5% TA ou > 5 ha ≥ 10 % TA 2 points 3 points
Céréales d'hiver	<i>Selon hiver ou printemps: avoine, blé tendre, blé dur, épeautre, triticale, orge, seigle, maïs...</i>	≥ 10 % TA	1 point
Céréales de printemps		≥ 10 % TA	1 point
Plantes sarclées	<i>Betterave, pomme de terre...</i>	≥ 10 % TA	1 point
Oléagineux d'hiver	<i>Colza et navette d'hiver, moutarde ...</i>	≥ 7 % TA	1 point
Oléagineux de printemps	<i>Tournesol, Cameline, Œillette ...</i>	≥ 5 % TA	1 point
Autres cultures de TA	<i>Légumes, riz, chanvre, lin, tabac, millet, sarrasin, maïs doux...</i>		1 à 5 points selon le %
Faible surface en TA			< 10 ha 2 points
Bonus prairies permanentes	10 à 40 % SAU 1 point	40 à 75 % SAU 2 points	≥ 75% SAU 3 points

Plafond à 4 points

Si total ≥ 10 % TA

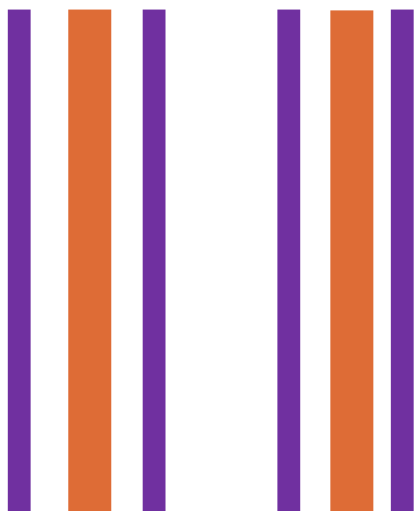
1 point



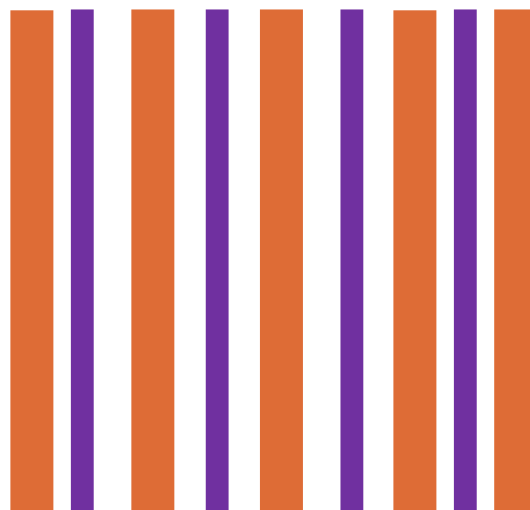
# INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES INTER-RANGS

% IR avec une couverture végétale = moyenne du % IR avec une couverture végétale sur l'ensemble de l'exploitation.

*Exemple:*



PARCELLE 1:  
2 IR/4 avec une  
couverture  
végétale



PARCELLE 2:  
4 IR/4 avec une  
couverture végétale

Donc exploitation avec parcelle 1+2 = 3 IR/4 avec  
une couverture végétale = 75% = Niveau 1

**Nouveau**  
!

## Les nouveautés sur les IR:

- Couverture végétale = couvert permanent ou mulch.
- Peu importe largeur de l'IR, l'ensemble doit être couvert.
- Vérification par approche satellitaire avec un passage tous les 6 jours.
- Si alerte de la DDT, photo par l'agriculteur à un point GPS précis de la parcelle

# INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

## **Au niveau des DPB:**

- Avant: 1 paiement vert mobilisé = 1 DPB en face. A partir de 2023: 1 DPB suffit à mobiliser l'Éco-régime sur l'ensemble de l'exploitation.
- Possibilité d'acheter des DPB pour mettre sur la vigne.
- Augmentation de la disponibilité de DPB (DPU), sur le bon coin... car les retraités de plus de 67 ans vont perdre leur statut d'agriculteur actif.

**Au niveau des haies** pour la prime supplémentaire si choix de la voie des certifications ou des pratiques agricoles:

- Haie: Avant: 1 m linéaire = 10 m<sup>2</sup> d'équivalent surfacique d'infrastructure écologique. A partir de 2023: 1 m linéaire = 20 m<sup>2</sup> d'équivalent surfacique d'infrastructure écologique.



Si polyculture et choix de la voie d'accès des pratiques agricoles, il faut que toutes les cultures soient au même niveau pour toucher l'aide de ce niveau. Par exemple: Si Niveau 2 sur grandes cultures et Niveau 1 sur la vigne: l'ensemble de l'exploitation sera payée au niveau 1.

- Possibilité de changer de voie d'accès à l'Éco-régime chaque année.



# Point d'actualité, réglementation

- **Evolution HVE :**

Au 15 juillet, le dossier de la réforme du référentiel Haute Valeur Environnementale (HVE) n'est pas clos pour le vignoble. Adoptés ce 30 juin par la Commission Nationale de la Certification Environnementale (CNCE), les projets d'arrêté et de décret sont désormais soumis à une consultation publique avant d'être validés cet été par le ministre de l'Agriculture, Marc Fesneau. Le plan de contrôle définitif sera acté avant la fin du mois de septembre 2022.

- La filière a acté la fin de la voie B. Pour ceux qui étaient certifiés en voie B, leur certification s'arrêtera à l'échéance (3 ans).
- Mais dans la voie A, des discussions sont encore en cours.
- Pour les nouveaux certifiés: date annoncée du 01/10/2022 pour une mise en application de cette nouvelle réforme.
- Pour ceux qui sont déjà certifiés (certificat qui arrive à échéance entre le 31/12/2022 et le 31/12/2024), le certificat sera renouvelé avec l'ancien référentiel jusqu'au 31/12/2024.

Pour les modifications des 4 items pour obtenir des points dans la voie A, vous pouvez revenir vers moi.

[https://www.vitisphere.com/actualite-97192-est-ce-que-le-ministere-veut-que-la-viticulture-sortir-de-la-certification-hve-.html#sd\\_id=&sd\\_source](https://www.vitisphere.com/actualite-97192-est-ce-que-le-ministere-veut-que-la-viticulture-sortir-de-la-certification-hve-.html#sd_id=&sd_source)





# Point d'actualité, réglementation

- **Limiter l'utilisation de carburant avec vos tracteurs :**

Document avec de nombreux conseils intéressants.

## Décomposition du prix de GNR

11 mars 2022 (*)	Coût/litre	Part
Carburant	1.2532 €	72%
TICPE	0.1882 €	11%
Total hors TVA	1.4414	-
TVA (20%)	0.2883€	17%
Total TTC	1.7297 €	

TICPE: Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques

## Pratiques économes en carburant:

- Bon entretien du tracteur
- Ne pas laisser le tracteur tourner au ralenti
- Pression des pneus, règle d'attelage
  - Eco-conduite
- Limiter déplacement routier
  - ...



### CONSEIL :

**Pensez à demander le remboursement partiel de TICPE**

Le GNR bénéficie d'un taux de TICPE réduit : 18.82 €/hectolitre (contre 59.40 €/hectolitre pour le gazole routier)

Le GNR utilisé spécifiquement par le secteur agricole (exploitations, entreprises de travaux agricoles et CUMA) se voit appliquer un taux super réduit de 3.86 €/hectolitre.

Pour profiter de cet avantage, il faut en faire la demande auprès de l'administration fiscale en adressant tous les ans une demande de remboursement partiel de TICPE. Vous serez alors remboursé de 14.96 €/hectolitre de carburant consommé.

Cette démarche se fait en télé-déclarant via le portail Chorus Pro, sa consommation de l'année précédente.

Lien vers le document:

[..\REGLEMENTATIO  
N -  
BIBLIOGRAPHIE\Eco  
nomique\guide  
CAsFrance Economi  
es carburant en ag  
roequipmt 052022.  
pdf](#)



**AGRICULTURES  
& TERRITOIRES**  
CHAMBRE D'AGRICULTURE  
VIENNE



# Point d'actualité, réglementation

- **Point culture – Le scarabée japonais :**

Le scarabée japonais (*Popillia japonica*) est un coléoptère qui s'alimente sur plus de 300 plantes cultivables y compris la vigne. Il cause des dégâts sur les feuilles, fleurs et les fruits au stade adulte ; et aux stades larvaires, enfoui dans des sols humides, type prairie, il se nourrit de racines d'herbes.

Il se propage rapidement depuis 2014 et 2017 dans les régions du Piémont et de Lombardie en Italie, et du Tessin en Suisse. La France est donc vigilante, des unités de l'INRAE surveille l'évolution de ce scarabée.

<https://www.plan-deperissement-vigne.fr/webzine/avancee-de-la-recherche/le-scarabee-japonais-une-menace-emergente-pour-les-vignobles-europeens>





# Point d'actualité, réglementation POINT BIO

- **Actus juillet 2022 AB:**

## PAC 2023-2027:

Un troisième niveau est créé sur les éco-régimes pour l'agriculture biologique. Comme vous avez pu le voir sur la partie PAC présenté au début de l'Info Viti, il y aura une plus-value de 30€/ha pour les exploitations en bio, par rapport à HVE. Attention: seulement les exploitations dont la totalité de la SAU est certifiée en agriculture biologique pourront bénéficier de ce niveau 3 des éco-régimes. Les exploitations partiellement en bio pourront prétendre à l'éco-régime si elles sont en conversion sur le reste des terres.

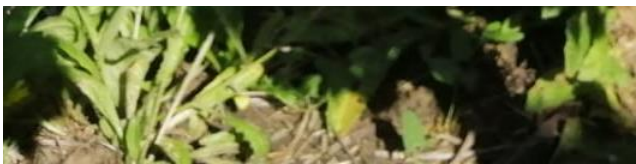
## Le crédit d'impôt « sortie du glyphosate » n'est pas inaccessible en AB :

Ce nouveau crédit d'impôt, introduit dans la loi de finances 2021, octroie un montant forfaitaire de 2500€ aux exploitations agricoles n'utilisant pas de glyphosate au cours des années 2021 et/ou 2022. Vous pouvez en bénéficier si:

1. Vous exercez dans le secteur de la production végétale : cultures permanentes (hors pépinières, taillis à courte rotation) et/ou terres arables (hors jachères, cultures sous serre)
2. Et vous ne bénéficiez pas déjà du crédit d'impôt en faveur de l'AB au titre de ces mêmes années.

Contrairement au crédit d'impôt en faveur de l'AB, le crédit d'impôt « sortie du glyphosate » ne nécessite pas le dépôt d'une déclaration spéciale. Il suffit d'envoyer le formulaire Cerfa N°2069-RCI-SD par voie électronique.

	Cumulable avec le crédit d'impôt bio ?	Cumulable avec le crédit d'impôt HVE ?	Cumulable avec le crédit d'impôt glyphosate ?	Cumulable avec les aides CAB/MAB ?
Crédit d'impôt bio		Oui dans la limite de 5 000 €	Non	Oui dans la limite de 4 000 €
Crédit d'impôt HVE	Oui dans la limite de 5 000 €		Non	Oui
Crédit d'impôt glyphosate	Non	Non		Oui
Aides CAB/MAB (PAC)	Oui dans la limite de 4 000 €	Oui	Oui	



# Point campagne 2022

## • Stade phénologique :

Lieu	Millésime	Cépage	Début fermeture	Fermeture de la grappe (33)	Début véraison	Véraison (36)
MAINE-ET-LOIRE (moyenne)	2011	Chenin/Cabernet Franc	28-juin			03-août
	2012		17-juil			21-août
	2013		25-juil			27-août
	2014		16-juil			12-août
	2015		07-juil			12-août
	2016		18-juil			20-août
	2017		28-juin			02-août
	2018		02-juil			06-août
	2019		12-juil			12-août
	2020		30-juin			28-juil
2021	11-juil			16-août		
HAUT-POITOU (moyenne)	2021	Chardonnay	10-juil	20-juil		15-août
	2021	Sauvignon	10-juil	20-juil		15-août
	2022	Chardonnay	27-juin	11-juil	18-juil	
	2022	Sauvignon	27-juin	11-juil		

Voici un tableau avec les stades phénologiques que j'ai pu retrouver des années précédentes pour avoir une idée de où se situe le millésime 2022. J'ai pris les données des années précédentes du Maine-et-Loire car il s'agit du vignoble le plus proche, présentant le plus de données accessibles, et les données de l'année 2021 du BSV Haut-Poitou.

Avec les fortes chaleurs, globalement on garde environ 2 semaines d'avance sur l'année précédente. Les pluies de la deuxième partie du mois de juin ont fait du bien à la vigne et au sol mais le besoin en eau pour la vigne se fait de plus en plus sentir. On voit le stress hydrique notamment au niveau de la croissance des apex (cf. photos).

Apex en croissance

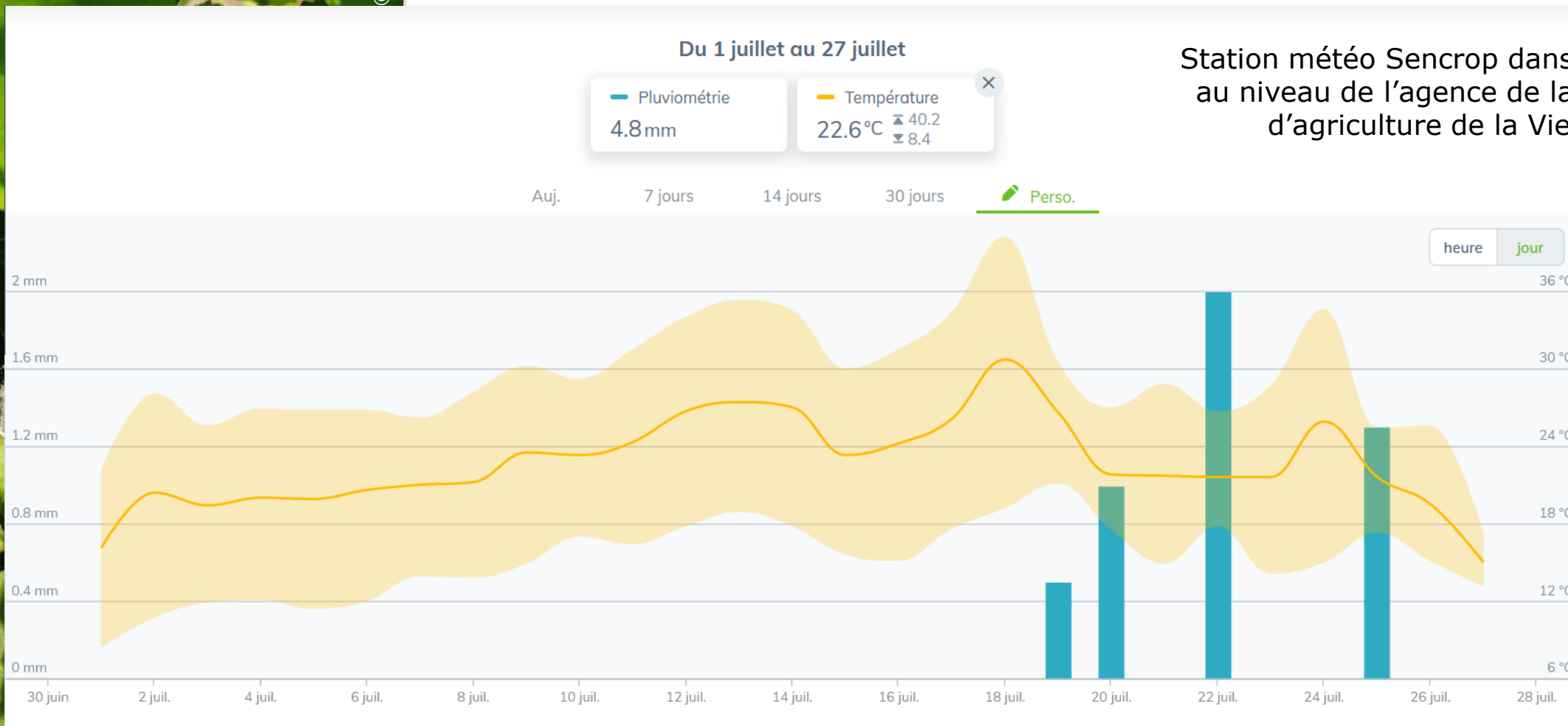


Apex en arrêt de croissance



# Point campagne 2022

Pluviométrie et températures à Mirebeau pour le mois de juillet 2022



Station météo Sencrop dans Mirebeau, au niveau de l'agence de la chambre d'agriculture de la Vienne.





# Point campagne 2022

## ✓ Tordeuses:

Fin du vol de deuxième génération actée au 04/07/2022. Il est important de suivre des pièges pour adapter le besoin en insecticide ou pas. Pour le vol de deuxième génération, pour estimer les dégâts, il faut regarder les perforations (avec ou sans chenille), le seuil de risque étant de 10 perforations pour 100 grappes. Une vigilance également sur les cicadelles vertes, on observe peu de dégâts sur les vignes, mais elles sont bien présentes sur certaines parcelles.

## ✓ Mildiou:

Toujours du côté de Marigny, Beaumont, Dissay, nous pouvons observer des taches de mildiou mais qui restent non sporulées, et globalement sur les jeunes feuilles. Les grappes ne sont que très peu atteintes. Les températures très élevées du mois de juillet et le peu de pluie, ne sont pas favorables à son développement. Le stade fermeture de grappe étant déjà bien atteint.

## ✓ Oïdium

Le risque est toujours présent même si très faible sur les parcelles avec peu d'historique oïdium. Certaines parcelles traitées sont bien touchées sur grappes notamment dans la zone de Blaslay, Thurageau. Globalement l'oïdium comme le mildiou semblent bien maîtrisés pour l'instant sur l'ensemble du vignoble.

## ✓ Black-rot:

Quelques taches sont observées sur les parcelles, dont notamment dans le secteur de Beaumont Saint-Cyr, avec des grappes atteintes. Il faut rester vigilant notamment sur les parcelles à historique black-rot, mais le vignoble du Haut-Poitou semble pour l'instant toujours préservé de la problématique Black-rot.



# Point campagne 2022

## Autres points :

### - **Point sur l'ESCA, les maladies du bois**

Dans ce mois de juillet chaud et sec, quelques symptômes d'esca s'expriment. Il serait intéressant d'uniquement marquer les pieds qui présentent des symptômes en forme lente, mais de ne pas les arracher cet hiver. En effet, le Groupe de Défense des Organismes Nuisibles (GDON) de Bordeaux a publié ses résultats de suivis sur 2 300 ceps entre 2019 et 2020. Si un cep a des symptômes d'esca en forme lente une année, il y a entre 48,6 et 59 % de probabilité d'être asymptomatique l'année suivante.

### - **Point sur les carences magnésiennes / chloroses...**

Il est intéressant à cette période de l'année de faire un point sur les carences en magnésium et potassium de la vigne car les symptômes sont bien visibles.

Carence potassique: les symptômes progressent du haut vers le bas du cep.

Carence magnésienne: les symptômes progressent du bas vers le haut du cep.

Document intéressant pour l'observation et la gestion de ces carences:

[https://techniloire.com/sites/default/files/fiche\\_carences\\_et\\_toxicit%C3%A9.compressed.pdf](https://techniloire.com/sites/default/files/fiche_carences_et_toxicit%C3%A9.compressed.pdf)



© Oriane Remaury - CA86



*Maladies du bois*



*Carence en magnésium*



# Point campagne 2022

## Suite autres points :

### - **Point sur la gestion phyto à la fermeture de la grappe**

La gestion phyto au moment de la fermeture de la grappe est parfois complexe. Il est important de passer dans l'ensemble de ses parcelles, de retourner les grappes et de bien regarder celles au cœur du cep, à l'ombre pour voir si elles sont atteintes.

#### Pour l'**oïdium**:

- En l'absence de symptôme à fermeture complète : arrêter la protection ; la réceptivité aux contaminations primaires devient quasiment nulle à fermeture et complètement nulle quand la baie a atteint 8% de sucre.
- En cas d'observation de symptômes : traitement curatif conseillé. Une fois que l'oïdium est présent sur les grappes, il peut sporuler jusqu'à ce que les baies aient atteint 15 % de sucre.

Vigilance toujours sur le risque de phytotoxicité du soufre en cas de fortes chaleurs (ce qui était le cas au mois de juillet), il existe un risque au-delà de 28°C sous abri avec le soufre mouillable et 32°C avec un soufre poudrage. Pour limiter l'accumulation de soufre non lessivé, vous pouvez diminuer les doses. Lors d'un poudrage, vous pouvez éventuellement compléter avec une charge inerte (talc, argile...).

#### Concernant le **mildiou**:

En l'absence de pluie, il est inutile de traiter même si vous avez des symptômes car les risques de repiquages sur les feuilles adultes et sur les grappes sont faibles. Attendez que les premières baies soient vérées et que des pluies supérieures à 2mm soient annoncées pour envisager de positionner le dernier traitement mildiou de la saison.



# Point sur les journées techniques

## - Journée DEMOBIO – Escoussans (33) – Le 21/07/2022 :

Journée de présentation d'outils de pulvérisation, de semis inter-rang et sous le rang. Liste des outils présentés.

Merci de revenir vers moi si vous avez besoin de plus d'informations concernant un des outils.

- Berthoud Win'Air avec Optima Concept (DPAE).
- Option SRP – AgroSystem
- Dhugues: pulvé à flux tangentiel, face par face.
- Technica engineering : nouveau pulvé (encore en R&D)
  
- Agrisem
- Kiwi Agronomy (semoir sous le rang + interligne)
- Ets Guenon : tracteur enjambeur électrique (Sabi Agri)
- Ets Guenon : Roll'N'Sem (Orbis)
- Vitibot : robot viticole pour désherbage sous le rang.
- Ets Vedelago (Eco-Dyn)
- Souslikoff (Décalex'Air + semoir sous le rang)

Article sur le nouveau pulvérisateur Dhugues:

<https://www.vitisphere.com/actualite-97232-un-nouveau-pulverisateur-face-par-face-chez-dhugues.html>



N'hésitez pas si vous avez des questions, besoin de plus d'informations sur un des thèmes abordés.

[www.vienne.chambre-agriculture.fr](http://www.vienne.chambre-agriculture.fr)



Oriane Remaury – Conseillère viticole  
[oriane.remaury@vienne.chambagri.fr](mailto:oriane.remaury@vienne.chambagri.fr)

06 08 66 01 34

